

HOUSE OF LORDS, THURSDAY, JULY 22.

This being the last day of the Session, soon after two o'clock the Prince Regent came in state to the House, for the purpose of proroguing the Parliament with a Speech from the Throne.

My Lords and Gentlemen,

I cannot release you from your attendance in Parliament, without repeating the expression of my deep regret at the continuance of His Majesty's lamented indisposition.

The attention which you have paid to the public interests in the course of the Session, demands my warmest acknowledgments.

The splendid and signal success which has attended the commencement of the campaign in the Peninsula—the consummate skill and ability displayed by Field Marshal the Marquis of Wellington, in the progress of those operations which have led to the great and decisive victory obtained near Vittoria; and the valour and intrepidity by which His Majesty's forces, and those of his Allies, have been distinguished, are as highly gratifying to my feelings as they have been to those of the whole nation. Whilst these operations have added new lustre to the British arms, they afford the best prospect of the deliverance of the Peninsula from the tyranny and oppression of France, and they furnish the most decisive proof of the wisdom of that policy which has induced you, under every vicissitude of fortune, to persevere in the support of this glorious contest.

The entire failure of the French Ruler in his designs against the Russian Empire, and the destruction of the French Army employed on that service, were followed by the advance of the Russian forces, since joined by those of Prussia, to the banks of the Elbe. And though upon the renewal of the contest the Allied Armies have found themselves obliged to retreat before the superior numbers collected by the enemy, their conduct during a series of severe and sanguinary conflicts, has nobly upheld their military character, and commanded the admiration of Europe.

I have great satisfaction in acquainting you, that there exists between me and the Courts of St. Petersburg, Berlin, and Stockholm, the most cordial union and concert, and I trust I shall be enabled, by the aids which you have so liberally afforded, to render this union effectual for the accomplishment of the great purpose for which it has been established.

I regret the continuance of the war with the United States of America.

My desire to re-establish between the two countries those friendly relations, so important to their mutual interests, continues unabated; but I cannot consent to purchase the restoration of peace by any sacrifice of the maritime rights of the British Empire.

Gentlemen of the House of Commons. I thank you for the liberal provision you have made for the services of the present year. It is a great satisfaction to me to reflect, that by the regulations you have adopted for the redemption of the National Debt, you have established a system which will not retard its ultimate liquidation; whilst at the same time it provides for the vigorous prosecution of the war, with the least practicable addition to the public burthens.

My Lords and Gentlemen,

I entirely approve of the arrangements which you have made for the Government of the British territories in India, and for the regulation of the British commerce in that part of the world. They appear to have been wisely framed with a view to the circumstances which have occurred since this subject was last under the consideration of Parliament. By these arrangements you have preserved in its essential parts that system of Government which experience has proved to be not less calculated to provide for the happiness of the inhabitants of India, than to promote the interests of Great Britain; and you have judiciously extended to the subjects of the United Kingdom in general, a participation in the commerce of countries within the limits of the East India Company's Charter, which will, I doubt not, have the effect of augmenting the resources of India, and of increasing and improving the trade, and navigation of his Majesty's dominions.

The tried and affectionate loyalty of his Majesty's People, the constancy which they have displayed, during this long and arduous war, and the patience with which they have sustained the burdens necessarily imposed upon them, have made an indelible impression on my mind. Such continued and persevering exertions under so severe a pressure, afford the strongest proof of their attachment to that Constitution, which it is the first object of my life to maintain.

In the success which has recently attended his Majesty's arms, I acknowledged with devout gratitude the hand of Divine Providence; and the use I desire to make of these and of all other advantages, is to promote and secure the welfare of his Majesty's people, and I cannot more decidedly evince this disposition than by employing the powerful means you have placed in my hands, in such a manner as may be best calculated to reduce the extravagant pretensions of the enemy, and thereby to facilitate the attainment, in conjunction with my Allies, of a secure and honorable Peace.

ADMIRALTY-OFFICE, JULY 10.

Copy of a Letter transmitted by the Hon. Capt. Capel, of his Majesty's Ship La Hogue, to J. W. Croker, Esq.

Shannon, Halifax, June 6.

Sir—I have the honour to inform you, that being close in with Boston Light House, in his Majesty's ship under my command, on the 1st inst. I had the pleasure of seeing that the United States Frigate Chesapeake (whom we had long been watching) was coming out of the harbour to engage the Shannon; I took a position between Cape Ann and Cape Cod, and then went to him to join us—the enemy came down in a very handsome manner having three American ensigns flying; when closing with us he sent down his royal yards. I kept the Shannon's up, expecting the breeze would die away. At half past five P. M. the enemy had let up within hail of us on the starboard side, and the battle began, both ships steering full under the topsails; after exchanging between two and three broadsides, the enemy's ship fell on board of us, her mizen channels locking in with our fore rigging. I went forward to ascertain her position, and observing that the enemy were flinching from their guns, I gave orders to prepare for boarding. Our gallant bands appointed to that service, immediately rushed in, under their respective officers, upon the enemy's decks, driving every thing before them with irresistible fury. The enemy made a desperate but disorderly resistance. The firing continued at all the gangways, and between the tops, but in two minutes time the enemy were driven sword in hand from every post. The American flag was hauled down, and the proud old British Union floated triumphant over it. In another minute they ceased firing from below and called for quarter. The whole of this service was achieved in fifteen minutes from the commencement of the action.

I have to lament the loss of many of my gallant shipmates, but they fell exulting in their conquest.—My brave First Lieutenant, Mr. Watt, was slain in the moment of victory, in the act of hoisting the British colours; his death is a severe loss to the service. Mr. Aldham, the Purser, who had spiritedly volunteered the charge of a party of small-arms men, was killed at his post on the gangway. My faithful old clerk, Mr. Dunn, was shot by his side; Mr. Aldham has left a widow to lament his loss. I request the Commander in Chief will recommend her to the protection of my Lords Commissioners of the Admiralty. My veteran boatswain, Mr. Stephens, has lost an arm. He fought under Lord Rodney on the 12 of April. I trust his age and service will be duly rewarded.

I am happy to say that Mr. Samwell, a midshipman of much merit, is the only officer wounded besides myself, and he not dangerously. Of my gallant seamen and marines we had twenty-three slain and fifty-six wounded. I submit the names of the former. No expressions I can make use of can do justice to the merits of my valiant officers and crew; the calm courage they displayed during the cannonade, and the tremendous precision of their fire, could only be equalled by the ardour with which they rushed to the assault. I recommend them all warmly to the protection of the Commander in Chief.

Having received a severe sabre wound at the first onset, whilst charging a party of the enemy who had rallied on their fore-castle, I was only capable of giving command till assured our conquest was complete, and then directing Second Lieut. Wallis to take charge of the Shannon, and secure the prisoners, I left the Third Lieutenant, Mr. Falkner (who had headed the main-deck boarders), in charge of the prize.—I beg leave to recommend these officers most strongly to the Commander in Chief's patronage, for the gallantry they displayed during the action, and the skill and judgment they evinced in the anxious duties which afterwards devolved upon them.

To Mr. Etough, the acting master, I am much indebted for the steadiness in which he conducted the ship into action. The Lieutenants Johns and Law, of the marines, bravely boarded at the head of their respective divisions. It is impossible to particularize every brilliant deed performed by my officers and men, but I must mention, when the ship's yard arms were locked together, that Mr. Conahan, who commanded in our main-top, finding himself screened from the enemy by the foot of the top-sail, laid out at the main-yard arm to fire upon them, and shot three men in that situation. Mr. Smith, who commanded in our fore-top, stormed the enemy's fore-top from the fore-yard arm, and destroyed all the Americans remaining in it. I particularly beg leave to recommend Mr. Etough, the acting master, and Messrs. Smith, Leake, Clavering, Raymond, and Littlejohn, midshipmen. This latter officer is the son of Capt. Littlejohn, who was slain in the Berwick.—The loss of the enemy was about 70 killed, and 100 wounded. Among the former were the four Lieutenants, a Lieutenant of Marines, the Master, and many other officers.—Capt. Lawrence is since dead of his wounds.

The enemy came into action with a complement of 440 men; the Shannon having picked up some recaptured seamen, had 330. The Chesapeake is a fine frigate, and mounts 49 guns, eighteen on her main deck, two and thirty on her quarter-deck and fore-castle. Both ships came out of action in the most beautiful order, their rigging appearing as perfect as if they had only been exchanging a salute.—I have the honour to be, &c. (Signed) P. B. V. BAKER.

To Capt. the Hon. T. B. Capel, &c. Halifax.

AMERICAN NAVY.—The following is a correct list of the American Navy, which we trust, at the present period, will be found interesting to our numerous readers.

Table with 3 columns: Ships, Guns, Commanders. Lists various ships like United States, Constitution, President, Macedonian, Congress, Chesapeake, Constellation, New York, Boston, Adams, Essex, Ship John Adams, Alert, Hornet, Brig Argus, Syren, Onondia, Enterprize.

Besides the above, Commodore Chauncey has under his command several vessels on the Lakes. There are also a number of small vessels, at different stations; and, it is said, from 160 to 180 gun-boats.

By a survey lately made, by order of the Navy Board, of Marr-Lodge Forest, the property of the Earl of Eife, it appears that there is an extent of twenty square miles of timber, fit to use as top-masts for ships of the line, and for masts and bowsprits for cutters and schooners. There are thousands of trees fit for building ships of great magnitude; and it is estimated that there is in Marr-Lodge Forest a supply of masts for the whole navy of Great Britain for sixty years to come, allowing the expenditure to be 1000 spars per annum; and they are all self-planted, so that there will be a constant succession. The forest is situated on the banks of the river Dec, 60 miles from Aberdeen.

LONDON, July 17.

We yesterday notified an expedition being in contemplation against the South Coast of France; and we believe the 76th, 84th, and 85th regiments will compose part of it. We have not learnt the name of the Military Commander.

Gazette Extraordinary of the Regency, July 12.

Lord Wellington, in an official despatch to the Secretary at War, dated from his Head Quarters at Ostia, on the 2d July, states, that Gen. Clausel being at Logron on the afternoon of the 25th June, he conceived it possible to cut off the retreat of that General, and put in motion different brigades under the command of Col. Grant, Gen. Ponsouby and brigadier Durbar with that view. That by forced marches, being pursued by Gen's Mina and Sanches, he arrived at Tudela on the 27th, in the evening, and passed the Ebro; but being informed that our troops were on the road, he re-passed it immediately, and directed his rout towards Zaragoza, where he arrived being still pursued by Gen. Mina, who took from him in those operations two pieces of artillery, some provisions, and 300 prisoners.

During this time the troops under Gen. Sir Rowland Hill were besieging Pamplona, and had directed themselves by the mountains towards the source of the Bidasoa, whence the enemy had retired completely to France.

He encloses an account from Gen. Sir Thomas Graham dated Tolosa, 28th June, of the actions he had with the enemy on the 24th and 25. In the action of the 24th, near Villafrauca, the enemy were defeated with loss, and that place was evacuated by them. In that of the 25th, Tolosa was taken at night by assault, after a severe and destructive contest which continued throughout the day, the enemy being favored by the darkness fled in every direction, losing less prisoners than would otherwise have been taken. The loss in killed was considerable; prisoners 200, exclusive of the wounded. Tolosa was very strongly fortified.

General Castanos had attacked and beaten the enemy on the other side of the Bidasoa by the Bridge of Join.

The garrison of Passage, consisting of 150 men surrendered to the troops of Colonel Longa on the 30th.

The enemy evacuated the fort and town of Guetaria on the 1st July, and sent the garrison by sea to St. Sebastian.

Castro was also evacuated, and the garrison has also gone by sea to Santona.

Count Alibisal commanding the army of Andalusia, arrived at Burgos on the 25th and 26th June.

When the enemy passed the Ebro in their retreat previous to the battle of Vittoria, they left a garrison of 700 men in the Castle of Pancorvo which commanded the road, and cut off all communication between Burgos and Vittoria. In consequence thereof Count Alibisal was ordered to besiege that fort. On the 28th, a division of his army took the fort of Santa Maria de Pancorvo by assault; and on the 1st July the Castle of Santa Engracia of Pancorvo capitulated; the garrison consisting of 630 men, well provided with ammunition and 25 pieces of artillery.

Sir John Murray had raised the siege of Tarragona, leaving in the batteries a large part of his arms and ammunition. Suchet with a considerable body of troops had marched from Valencia by Tortosa, and Gen. Mathieu from the vicinity of Barcelona with a view of embarrassing Sir John Murray, and preventing his operations, which they effected, he not thinking himself sufficiently strong to continue them.

NEW-YORK September 10.

The Sloop Fleet.—The British squadron reached the head of Long-Island Sound, about 20 miles from this city, on Wednesday, and captured a considerable number of coasters and packets, the names of but one or two of which we have ascertained, and took a quantity of sheep from the main at Manaroneck.

DOVER, September 4.

United States Troops.—Yesterday detachments of U. S. Troops recruited in the district of Maine, amounting to about 350 passed through this town, on their way to Burlington, Vt. They were fine hardy looking men. Other detachments are on their march, and expected to pass here immediately for Burlington.

Extract of a letter from Burlington, (Vermont), dated the 9th inst. Our army has left this place for the north, except one regiment of volunteers and two companies of light dragoons. It decamped last night and this morning; a part went by land, and a party by water. Perhaps the predictions of the Intelligence are about to be fulfilled; as these movements seem to confirm them. Our commander probably means to winter with his army in the promised land if not to make it four.

FOR LIVERPOOL,

To sail with Convey, in November.—The fast sailing Brig SHANNON, Wm. Pike, Master; burthen per Register 154 Tons—a first class vessel, being only two years old, and is a desirable one for a Potash Cargo. For Freight or passage, apply to WILLIAM MAGEE & Co. 30th Sept. 1813.

From the Poughkeepsie Journal. General Armstrong.—We understand that General Armstrong on his way to the frontier, stopped at his place in Redhook—while there he stated in a conversation with some gentlemen, that Gen. Dearborn had been dismissed from the command of the army for disobedience of orders. That he had been directed to attack Kingston instead of Little York—that his force was sufficient to have taken Kingston at that time, in the state of defence in which it then was; and that his conduct on that occasion had ruined the plan of the Campaign. He further stated that the future success of the campaign depended on our gaining the ascendancy on Lake Ontario, an event which from the recent operations on that Lake we think not likely to happen this year. The general further remarked that there was no longer any prospect of peace, and spoke of a contemplated removal of the regular troops from Burlington to Sacket's Harbor, and intimated that their places was to be supplied by militia.

Plan of the Campaign.—It is now said that the latest plan formed by our redoubtable warriors for conquering Canada, is to concentrate all our armies in the neighborhood of Burlington, from whence they will penetrate directly into Lower Canada, and make a dash at Montreal.

CANANDAIGUA, SEPTEMBER 7.

The Border War.—General Wilkinson, reached the mouth of Genesee river on Thursday last, in an open boat, from Sacket's Harbor. The next day he proceeded by land to Fort George, where he probably arrived on Saturday. From the situation of the two armies, something decisive, as to that post, may be expected to take place soon.

Com. Chauncey with his fleet (including the new brig, the Sylph, which is commanded by Capt. Woolsey), passed up the lake a few days since.

The British fleet, under Sir James Yeo, have passed down to Kingston. On Friday last, they captured the schooner Mary, (an old vessel belonging to Mr. George Kibbe), laden with 10,000 feet pine plank and 173 barrels of flour, public property, bound from the mouth of Genesee river to Niagara.

If the administration papers are to be believed Canada is now to be taken forthwith. They pretend to be in the secret, and intimate very strongly that a new plan of operations is about to be commenced, which cannot fail to rise the drooping spirit of the nation, and insure the conquest of at least the upper province, and perhaps Montreal, which it would be very desirable to possess, in order that Gen. Wilkinson and the army may have it for winter-quarters.

BUFFALO, SEPTEMBER 7.

From Fort George.—We hear that Gen. Wilkinson arrived at Fort George on Saturday last.

A reinforcement of 1500 picked troops are expected at Fort-George to-day from Sacket's Harbor. The troops at Fort George are generally in a good state of health, notwithstanding what may be said to the contrary. We have this from good authority.

Conscription upon Conscription.—His Excellency Gov. Tompkins has issued a new general order, directing a detachment of the militia of the counties of Herkimer, Oneida, Otsego, Montgomery, Oneonta Madison, Jefferson and Lewis, to enter the service of the United States, for the defence of the frontiers. The detachment is to consist of 1974 men, exclusive of artillery, which is estimated at about 600. The detachment is to be commanded by Brig. Gen. Collins of Oneida county, and is to rendezvous in the county of Lewis on the 14th inst.—Herkimer American.

MONTRÉAL, September 25.

On Tuesday morning at half past nine, a fire broke out in the House of Mr. PETER MOREAU, a person extensively engaged in the copper trade on Point a Callière. It began with a dreadful emission of smoke, and flame from the center chimney and soon communicated with the interior parts of the building in astonishing rapidity. Every exertion that could be devised was put in operation to save the premises, but all was in vain. By eleven o'clock the house and adjoining work shop were completely consumed.

Mr. Moreau's loss is roundly estimated at £3500, earned by incessant industry, which considerably augments the general feeling in his behalf.

Accounts from the lines state, that almost two thirds of the American army is marching to the west upon St. Regis with an intention to cut off the communication between the two provinces. The remainder continue near Champlain—it is said 1000 of them entered the seignory of La Cole on Thursday—we have heard nothing further of their movements.

Our militia are in the highest spirits; in a few days the country battalions in this district will be at the points of action to the number of 10,000 men well armed—fearless of the enemy.

On Thursday last 3 brass field pieces, 6 pounders arrived here from U. Canada, they were lately taken from the Americans.

(Herald.)

The Squadron under Sir James Yeo, returned to Kingston on the 18th inst. for the purpose of taking on board a supply of provision, and in order to convey to the head of the Lake, a valuable fleet of transports with ordnance, stores, and provisions, for the army under Major-General De Rottenburg. The whole sailed on Sunday last, and are in all probability by this time off the four mile Creek. The Head Quarters of the Center Division of our army, where should the late prevailing sickness amongst our troops have not materially increased, some offensive operations may be expected soon to take place, to compel the enemy to retire from Fort George.—Previous to the arrival of Sir James with his Squadron at Kingston, he had been for several days in sight of the enemy's fleet, which he had in vain endeavoured to bring to a general action, but Commodore Chauncey having invariably the advantage of the wind as well as that of superior sailing, Sir James could not engage except under such disadvantages, as would have exposed the Squadron to much risk without affording him the hope of being able to close with the enemy. We trust that upon his present cruise he will be more fortunate, and that our brave tars will not be again disappointed in their anxious wish of deciding the contest at close quarters.—We are sorry to hear that some unpleasant rumours are in circulation, respecting our fleet on Lake Erie. We have reason to think that an engagement did take place between our Squadron under Captain Barclay, and that of the enemy on the 10th inst. and that it lasted for several hours; but as we can confidently state that no certain accounts have been received of the result, we will still indulge the hope that it has not been unfavorable to His Majesty's Arms.

The enemy appears to be still increasing his force on our frontier,—he however thought proper to withdraw from Odelton on Tuesday last, and has retired to the Little Chazy river—where we understand his main body is at present encamped.—Our advanced pickets have been pushed on to Odelton.—The roads by the Chatauguay and in other directions, have been completely obstructed, and are well guarded, and a proportion of the militia has been called out to assist in repelling the enemy, should he venture to advance into the Province.—(Courier.)

WANTED TO CHARTER. A Vessel of 3 or 400 tons to load Lumber for Britain—Apply to ROGERSON, HUNTER & Co. Who have for Sale,

- Jamaica Spirits, Leeward Island Rums, Holland's Gin, Cognac Brandy, Old Port Wine, Olive Oil, Sheet Iron in cases and half cases, Rod, Square, and flat Iron, Copper rods, spikes and nails, Plough Traces, No. 8, St. Peter Street, 30th Sept. 1813.

FOR SALE AT THE STORES OF THE SUBSCRIBER, Buede Street, No. 7, opposite the Cathedral.

- Caps for men and women, Bear Skin and Martiu Muffs, Bear do. Tippets, Otter and Mink gloves and mittens for men and women, also for the use of troops, 600 to 700 wild Cat Caps, warranted of the best quality mounted on leather, 600 pairs bear skin mittens, 500 do. do. Original, Caribou, and Deer, 400 do. Seal skin, 300 do. Wild Cat, The whole ready for delivery, and will be sold cheap. Quebec, 28d Sept. 1813. IGNACE DORVAL.

THURSDAY, SEPTEMBER 30, 1813.

His Majesty's Brig MUTINE, arrived at this port on Tuesday Morning, in 49 days from Falmouth. She sailed in company with the Albion and Primrose, and about 70 vessels for North America; 11 of which were for Quebec.

We have been favored with London Papers to the Evening of the 6th August, from which we have copied the Prince Regent's Speech, at the closing of the Session of Parliament on the 23d July.

These papers contain no later intelligence from the Peninsula, than that which we have received through the United States. It was reported that Soult had collected a French force of 60 000 men on the frontier, and that he had relieved Pamplona. The re-embarkation of Gen. Murray at Tarragona, is confirmed. The army had arrived at Alicante, from whence it was advancing on the 3d July, towards Valencia, to which place Soult had returned from Tarragona. It was stated that the French were again retiring from that part of the Country towards the Ebro. No accounts had been received of the French army under Clausel since its escape from its pursuers by way of Saragosa.

The Armistice in the North of Germany, is stated to have been continued to the 10th August.

The following are extracts from the Paper of the 6th August:

LONDON, Aug. 6.

"The Emperor of Russia, the King of Prussia, and the Crown Prince of Sweden, have had a late view. During their conferences they received the official accounts of the great victory in Spain.

"The Earl of Aberdeen, has been appointed to proceed first to Austria, and afterwards, should the mission to Austria prove successful, to the Congress at Prague.

"The British troops gone to the Baltic, are to garrison Stralsund. The Crown Prince of Sweden, in the event of the renewal of hostilities, it is said, will have 100,000 men under his command."

An article under the head of Grodno, June 29, says "that Baron BENXIGSON, Commander in Chief of the Russian Army of Reserve, arrived there the day before yesterday."

"The Quebec fleet just arrived, sailed on the 1st of last month."

"PORTSMOUTH, Aug. 6.—Arrived the Flower 18 guns, Capt. Campoil, from the River St. Lawrence; the Nyobe is gone by for the Downs with the trade."

"FALMOUTH, Aug. 5.—Our several fleets of Transports have arrived at St. Austin."

"DEAL, Aug. 5.—Arrived last evening after Post, the Nyobe and Cygnet, with 10 sail of mercantile from Quebec."

CORN EXCHANGE, 3d Cent.—Wheat, Aug. 30, 120, 130. Stock Exchange, 8 per Cent. Consols, 56 a 57.

Last Night's Post did not bring any important intelligence from Upper Canada. The following extract of a letter contains the substance of all that is, as yet, known, on the subject of a distressing report which has prevailed since Sunday last, respecting our fleet on Lake Erie.

Extract of a letter from Amersburg 12th September.

"On the 9th inst. Commodore Barclay made sail from this port, he commanded the Detroit new ship of 18 guns taken out of the Fort; Capt. Fremont commanded the Queen Charlotte, 18 cannonades; with the Lady Prevost 14 cannonades, a brig, a sloop and a small tender, armed as well as circumstances would admit, and not above 200 able seamen in the whole fleet. The enemy's fleet that had been cruising off this post several days previously, consisted of 3 large brigs and 6 small vessels. The action began about 12 o'clock on the 10th inst. and lasted to half past 8, when, to our great mortification, we saw the whole of them bear up for the American port. Not one of our vessels returned to bring the dreadful intelligence."

His Excellency the Governor in Chief arrived at Montreal, from Kingston, on Saturday Evening last. He has since proceeded to the South side of the St. Lawrence, where considerable numbers of the Militia have assembled, in consequence of the approach of the enemy to the Frontiers of this Province.

On Tuesday Evening part of the 103d Regt. and the Sailors lately arrived in the Indian, embarked in the Steam Boat, which proceeded in the night, for Montreal.

The following are extracts from a Halifax Paper of the 17th inst. by the Sir-George Prevost:

HALIFAX, SEPTEMBER 17.

ARRIVED, Monday, U. S. brigs Recruit and Berer. Tuesday, U. S. S. San Domingo, Admiral Sir J. B. Warren, Capt. Peckell, from Chesapeake; with the Junco, Capt. Sanders; Fox, late Capt. Patterden; Nemesis, Capt. Maule, Diadem, Capt. Byng; Dionese, Capt. Fairbank; Success, Capt. Barclay; Loup Cervier Capt. Mends; Romulus, Capt. Knight; Nimrod, Capt. Mitchell; Bermuda, Bulwark, a Rocket Ship, two Transports, and Am. brig Ausonda. Wednesday, U. S. S. Poitiers, Capt. Sir J. P. B. Bedford. Yesterday, U. S. brig Thistle; brigs Mariner, and Watson, captured by Am. privateer Yankee, recaptured by the Poitiers; and brig Sophia with flag, &c. Liban papers, to the 31st of July, received, merely give a report of Soult's arrival, personally, at Bayonne—State that all was well at the head quarters of Lord Wellington on the 21st of that month; and that Soult was endeavoring to return into France on the Catalan side; but do not even hint any thing like the story, of a reverse altogether so sudden and improbable.

The Boston fleet was said to be safe in port, though preparing for sea.

The Ships from the Chesapeake brought two battalions of Royal Marines, and a Detachment of the 102d Regt. under the command of Major General Sir Sydney Packwall.

It is said, that H. M. brig Boxer has been taken by the U. S. brig Enterprize, after a most severe and bloody action.—The former had little more than 40 men, having sent two boats to cut out some vessels; the latter is said to have had about 120 men, and was every way far superior to the Boxer.

A subscription has commenced in London, under the patronage of H. R. Highness the Duke of Kent, for the Relief of those inhabitants of the British North America Colonies, who have been involved in distress by the invasion of those Colonies by the Americans.—The Committee for managing the subscription consists of—The Duke of Northumberland; Lt. Gov. Gore; Messrs. J. Inglis, J. Bainsbridge, J. L. Verner, S. McGillivray, A. Belcher, W. Parker, A. Gillette, W. Henderson, T. March, Ch. Kile, E. Ellen, T. S. Benson, H. Osborne, J. Daniel, G. Shedden, J. Goodell, Mr. Ald. Atkins, and J. Osborne.

STORMS.—A violent hurricane occurred at the Bahama, July 26th, which blew down nearly one third of the houses, &c. in the town of Nassau, and drove almost every vessel in the harbor on shore.

BERMUDA, August 14.—Captain Graham, of the Laurentius has been appointed to the Chesapeake, and Capt. Gordon to the Laurentius.

HALIFAX, Sept. 6.—Yesterday—H. M. S. Marlborough, Capt. Honeyman, from Chesapeake Bay, 12 days. H. M. Ships-Ramilles, Capt. Sir J. M. Hardy, and M. & stone, Capt. Burdett, from a cruise.

We have inserted in the first page of this paper, another sample of the manner in which the war against the character of Great Britain and the reputation of her officers, is conducted by the American Newspapers. What is rather extraordinary, the production alluded to, is copied from the Gazette of COURTES, a paper of distinguished respectability, in which it appears without any comment what so ever. Thus, the officers of the army under General Proctor, are represented in their own Country, as worse than Barbarians, by the act of the very men whose lives they saved! We dare say that the scapings and burnings of Gen. Winchester, and the sinking of Mr. Trant, are told, in the same way, to the good people of Great Britain, who should any of them chance to come

here, and meet with either of these Gentlemen in the vicinity of this City, in sound health, would not be able to bring themselves to believe, but that they had seen a ghost.

PORT OF QUEBEC.

ARRIVED.

SEPT. 25—Brig Martinique, S. Duncomb, from Grenada, via Newfid. 22 days, to Jas. Beath, cargo, rum and molasses.
26—Brig Robert, J. Holley, 62 days from Kingston, (New) to Grant & Greenfields, cargo, rum, sugar and coffee—sailed under convoy of H. M. S. Asia, 40 sail in Co.—The R. the only vessel for Quebec.

SALES BY AUCTION.

On FRIDAY next, the 1st October, at ONE o'Clock, at the Subscriber's Auction Room.

THE strong built and fast sailing Sloop MARY, burthen register 75 tons, lately arrived from Halifax, &c. now lies at Mr. Delamare's Wharf. After which, will be sold, a general assortment of Dry Goods, consisting of cotton and woolen goods, suitable for the season.—ALSO,

10 Casks board and covering nails, 6 crates crockery ware, 1 Cask brushes, 30 doz. port wine, 1-2 ton steel, 35 boxes lemons, 2 tons iron, 10 barrels leaf tobacco, 6 barrels Muscovado sugar, & 5 barrels plug

On SATURDAY next, the 2d October, on the Wharf, and at the Stores of WILLIAM BURNS, Esq. St. Peter Street, at 2 o'Clock precisely.

SEVEN Pipes and an Ullage superior Port Wine, 800 French Burr Stones, 7 Puncions Leward Island Rum, 9 hds. and 5 bbls. bright Muscovado Sugar, 7 do. Molasses, 1 Ullage pipe Port Wine, 3 cases real French Soap, A few doz. Arrack, 20 years old, 1 ton Iron Hoops, 3 cases assorted glass ware, and a few crates Crockery ware.

On MONDAY next, the 4th October, on the Wharf of Mr. LOUIS DELAMARE, precisely at ONE o'Clock, to close a Consignment.

THREE Pipes, } Excellent Old Madeira Wine, import- ed in 1810.
4 Hhds. }
5 Dr. Casks, }
6 Pipes old Port of a very superior quality.

On MONDAY next, the 4th October, on St. Andrew's Wharf, at ONE o'Clock.

TARD and white rope assorted, nails, spikes, &c. AFTER WHICH, A general assortment of Dry Goods, consisting of white, yellow, red and blue flannels, superfine and fine cloths, cas-imeres, calicos, shawls, blankets, and a variety of other goods.

On TUESDAY next, the 5th October, at the Subscriber's Auction Room, at ONE o'Clock,

A General Assortment of Dry Goods, consisting of silks, Borentines, ribbons, laces, silk shawls, sewing silks, shoes, gloves, linens, cambrics, cloths, flannels, &c. &c. ALSO, a few double and single stoves.

FOUND by Mr. J. B. BERNIER, parish of L'Islette, (and now at L'Islette) a BOAT, 5 a 18 feet long, painted black.—The owner may have the same on proving property and paying expenses.—3th Sept. 1813.

BY virtue of a WRIT of EXECUTION, issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, and for the District of Montreal aforesaid, at the suit of Sir John Johnson, of Montreal, Esquire, Seigneur, proprietor and possessor of the Seigneurie of Argenteuil, in the said District of Montreal, against the lands and tenements of Joachim Berthelot, of the city of Montreal, in the said District, Carpenter, to me directed, I have seized and taken in execution as belonging to the said JOACHIM BERTHELOT.—The following lots of land situate, lying and being in the Seigneurie of Argenteuil aforesaid: that is to say, the lots number six, seven, and nine, on the north side of the river Rouge; the lots number eighteen, nineteen, and twenty, in the middle settlement; and the lots number seven, eight, nine, ten, eleven and twelve, on the east side of east settlement, in the said Seigneurie of Argenteuil, containing ninety arpents each lot, in superficies. Now I do hereby give notice, that the said lots of land, will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Church door of the Parish of Saint Benoit, in the said District, on MONDAY the THIRTY FIRST day of JANUARY next, at TEN of the Clock in the forenoon, at which time and place the conditions of sale will be made known.

CHAMBRE DES LORDS, JEUDI, LE 22 JUILLET. Ce jour etant le dernier de la Session, vers deux heures Le Prince Regent vint à la Chambre pour proroger le Parlement et fu une harangue du Trone.

Milords et Messieurs. Je le puis vous l'égayer de votre assistance au Parlement, sans vous réter les expressions de mon vif regret de la continuation de l'indisposition de Sa Majesté.

Le succès brillant et signalé qui a accompagné le commencement de la Campagne dans la Péninsule, l'habileté consommée du Feld-Maréchal le Marquis de Wellington dans les progrès des opérations qui ont conduit à la grande victoire décisive remportée près de Vittoria; et la valeur et l'intrepidité par lesquelles les forces de Sa Majesté et celles de ses Alliés, se sont distinguées; ne sont aussi agréables qu'ils l'ont été à la nation entière.

Françoise employée: ce service ont été suivis de l'avancement des Forces Russes, auxquelles se sont jointes depuis celles de la Prusse, jusqu'aux bords de l'Elbe. Et quoiqu'au renouvellement de la contestation les armées alliées se sont trouvées obligées de reculer devant les nombres supérieurs rassemblés par l'ennemi, leur conduite durant une suite de combats rudes et sanglans a noblement soutenu leur caractère militaire, et attiré l'admiration de l'Europe.

L'épreuve une grande satisfaction à vous informer qu'il existe une union et un accord des plus sincères entre moi et les Cours de St. Petersburg, de Berlin et de Stockholm, et j'espère pouvoir être en état, par le moyen des aides que vous avez si libéralement accordées, de rendre cette union efficace pour l'accomplissement du grand objet pour lequel il a été établi.

Je regrette la continuation de la guerre avec les Etats-Unis d'Amérique. Mon désir de rétablir entre les deux Pays les relations d'amitié si importantes pour leurs intérêts mutuels est toujours le même; mais je ne puis consentir à acheter le rétablissement de la paix par aucun sacrifice des droits maritimes de l'Empire Britannique.

Messieurs de la Chambre des Communes. Je vous remercie de la provision généreuse que vous avez faite pour les services de la présente année. C'est une grande satisfaction pour moi de réfléchir que par les réglemens que vous avez adoptés pour le rachat de la Dette Nationale, vous avez établi un système qui ne retardera pas la liquidation; tandis qu'en même temps il pourroit à une continuation vigoureuse de la guerre, sans la moindre addition au fardeau public.

Milords et Messieurs. J'approuve entièrement les arrangements que vous avez faits pour le Gouvernement des territoires Britanniques dans les Indes et pour le régleme du commerce Anglois dans cette partie du monde. Ils paroissent avoir été sagement faits dans la vue des circonstances qui ont eu lieu depuis que ce sujet a été mis la dernière fois sous la considération du Parlement.

La loyauté éprouvée et l'affection du peuple de Sa Majesté, la constance qu'il a montrée, durant une guerre longue et pénible, et la patience avec laquelle il a soutenu les fardeaux qui lui ont été nécessairement imposés, ont fait sur mon esprit une impression ineffable. Des efforts sans continus et aussi persévérans sous un si grand fardeau sont de fortes preuves de son attachement à cette Constitution que le premier objet de mesoins est de maintenir.

Dans le succès qui a récemment accompagné les armes de Sa Majesté, j'ai vu avec une reconnaissance pieuse la main de la Divine Providence; l'usage que je desirais faire de ces avantages et de tous les autres, est de promouvoir et assurer le bien-être du peuple de Sa Majesté, et je ne puis montrer plus décidément cette disposition qu'en employant les moyens possibles que vous avez mis entre mes mains, de la manière la plus propre à réduire les prétentions extravagantes de l'ennemi, et faciliter, conjointement avec mes allies, l'acquisition d'une paix sûre et honorable.

DE L'ES AGNE.

Gazette Extraordinaire de la Régence, le 12 Juillet.

Le Lord Wellington, dans une dépêche officielle au Secrétaire de la Guerre datée de ses Quartiers Généraux à Ouz, le 3 Juillet, dit que le Général Clausel étant à Longroux le 25 Juin après-midi, il pensa qu'il seroit possible de couper la retraite de ce Général, et dans cette vue il mit en mouvement différentes brigades sous le commandement du Colonel Grant, du Général Pombony et du Brigadier Durban. Que par des marches forcées, étant poursuivi par les Généraux Mina et Sanchez, il arriva à Tudela le 27 au soir et passa l'Èbre; mais étant informé que nos troupes étoient sur le chemin, il le repassa immédiatement et dirigea sa route vers Burgos, où il arriva étant toujours poursuivi par le Général Mina, qui lui prit dans ces opérations deux pièces d'artillerie, quelques provisions, et 300 prisonniers.

Durant ce temps les troupes sous le Général Sir Rowland Hill assiégèrent Pampelune, et avoient dirigée leur route par les Montagnes vers la source du Bidassoa, d'où l'ennemi s'étoit complètement retiré en France.

Il envoya, inclus dans la dépêche, un détail du Général Sir Thomas Graham, daté de Tolosa le 28 Juin, des actions qu'il a eues avec l'ennemi le 24 et le 25. Dans l'action du 24 près de Villafraña, l'ennemi fut défait avec perte et il évacua la place. Dans celle du 25 Tolosa fut prise d'assaut dans la nuit, après un combat rude et destructif qui continua tout le jour; l'ennemi étant favorisé par l'obscurité prit la fuite dans toutes les directions et perdit par la même occasion presque tous les effets dans le jour. La perte en tués fut considérable; les prisonniers un nombre de 200 sans compter les blessés. Tolosa étoit bien fortifié.

Le Général Castanos avoit attaqué et battu l'ennemi de l'autre côté du Bidassoa, par le pont de Join.

La garnison de Passage consistant en 150 hommes s'est rendue le 30 aux troupes du Colonel Longa.

L'ennemi a évacué le Fort et la Ville de Guetaria le 1er Juillet, et a envoyé la garnison par mer à St. Sébastien. Castro a aussi été évacué, et la garnison est aussi allée par terre à Oronoza.

Le Comte Abshal commandant l'Armée d'Andalousie, arriva à Burgos le 20 et le 26 Juin.

Lorsque l'ennemi passa l'Èbre dans sa retraite avant la bataille de Vittoria, il laissa une garnison de 700 hommes dans le Château de Pancorvo qui domine sur le chemin, et occupa tout ce qui étoit entre ce fort et Vittoria. En conséquence de cela le Comte Abshal ordonna d'asséger ce fort. Le 28 une division de son armée prit le fort de Santa Maria de Pancorvo d'assaut; et le 1er Juillet le Château de Santa Eufracia de Pancorvo capitula; la garnison consistant en 658 hommes, bien pourvue de munitions et 25 pièces d'artillerie.

Sir John Murray avoit levé le siège de Tarragona, laissant dans les batteries une partie de son armée et de ses munitions. Sachet avec un corps considérable de troupes avoit marché de Valence par Tortosa, et le Général Mathieu du voisinage de Barceone dans la vue d'embarrasser Sir John Murray, et d'empêcher ses opérations, ce qu'il effectueroit, ne se croyant pas assez fort pour les continuer.

MONTREAL, le 25 Septembre.—Mardi à neuf heures du matin, le feu prit à la maison de Mr. Pierre Moreau Tonnelier sur la Pointe à Calières. Il commença par une fumée et une flamme terribles de la cheminée du centre, qui communiqua bientôt à l'intérieur de la maison avec une rapidité effrayante. Tout fut mis en usage pour arrêter les progrès, mais en vain; vers onze heures la maison et l'atelier adjacents furent entièrement consumés. La perte de Mr. Moreau est estimée en gros à 23500, gagnés par une industrie constante, ce qui augmente beaucoup la compassion du public envers lui.

Les nouvelles des lignes disent que près des deux tiers de l'armée Américaine sont en marche vers l'Ouest contre St. Régis dans le dessein de couper la communication entre les deux Provinces. Le reste est toujours auprès de Champlain. On dit qu'il n'en est resté 1000 Jeudi dans la seigneurie de la Colé. Nous n'en avons pas appris d'avantage au sujet de leurs mouvements.

Nos Miliciens sont remplis du plus grand courage; sous peu de jours les bataillons de la campagne dans ce District seroient aux différents points de l'action au nombre de 10,000 hommes bien armés et ne craignant point l'ennemi.

MONTREAL, le 25 Septembre.—L'escadre sous Sir James Bore, retourna à Kingston le 13 du présent afin de prendre à bord des provisions et d'escorter au haut du Lac une flotte de transports avec de l'artillerie, des munitions et provisions, pour l'armée sous le Major Général de Rottenburg. Le tout partit Dimanche dernier et est probablement maintenant vu-avis de Four Mile Creek; Quartiers Généraux de la Division du centre de notre armée, où, si la maladie parmi nos troupes n'est pas beaucoup augmentée, on peut s'attendre à quelques opérations offensives pour forcer l'ennemi à se retirer du Fort George. Sir James, avant son arrivée à Kingston avec son Escadre, avoit été pendant plusieurs jours à la vue de la flotte de l'ennemi, qu'il avoit essayé en vain d'amener à une action générale, mais le Commodore Chauncey ayant invariablement l'avantage du vent ainsi que celui de mieux faire voile, Sir James ne pouvoit pas s'engager à moins que ce ne fût sous des avantages qui auroient exposé sa suite à beaucoup de risques, sans lui donner l'espérance de pouvoir en venir aux mains avec l'ennemi. Nous

espérons que dans sa présente course il sera plus heureux et que nos braves matelots ne seront point trompés de nouveau dans leur désir de décider la contestation par un combat de près.

Nous sommes mortifiés d'apprendre qu'il court des bruits désagréables au sujet de notre flotte sur le Lac Érié. Nous avoies lieu de croire qu'il y a eu un engagement entre notre escadre sous le Capitaine Barclay et celle de l'ennemi le 10 du courant et qu'elle dura plusieurs heures; mais comme nous pouvons assurer qu'on n'a point eu de détail certain du résultat, nous espérons encore qu'il n'a pas été défavorable aux armes de Sa Majesté.

L'ennemi paroît toujours augmenter sa force sur nos frontières, et il cependant jugé à propos de sortir d'Odeltown Mardi dernier et s'est retiré à la petite rivière Chazy, où nous apprenons que le gros corps d'armée est maintenant campé. Nos piquets avancés ont été poussés jusqu'à Odeltown. Les chemins par Chateaugay et dans les autres directions ont été complètement bouchés et sont bien gardés, et une partie de la Milice a été commandée pour aider à repousser l'ennemi s'il ose avancer dans la Province.

GAZETTE DE QUEBEC. QUEBEC. JEUDI, LE 30 SEPTEMBRE, 1813.

Le Brig de Sa Majesté Marine arriva en ce port Mardi au matin en 19 jours de Falmouth. Il a fait voile de compagnie avec l'Albin et le Primus et environ 70 vaisseaux pour l'Amérique Septentrionale, dont 11 étoient pour Québec.

Nous avons eu des Papiers de Londres jusqu'au soir du 6 Août, d'où nous avons copié le Discours du Prince Régent à la fin de la Session du Parlement le 22 Juillet.

Ces papiers ne contiennent pas de nouvelles plus récentes de la Péninsule que celles que nous avons reçues par la voie des Etats Unis. On rapportoit que Sout avoit rassemblé une force Française de 60 000 hommes sur la Frontière et qu'il avoit secouru Pampelune. Le rembarquement du Général Murray à Tarragona est confirmé. L'armée étoit arrivée à Alicante d'où elle avança le 3 Juillet vers Valence, où Sout étoit retourné venant de Tarragona. On rapportoit que les Français se retiroient de nouveau de cette partie du Pays vers l'Èbre.

On n'a reçu aucun détail de l'armée Française sous Clausel de puis qu'elle s'étoit échappée de ceux qui la poursuivoient par le chemin de Saragosse.

On dit que l'Armistice dans le Nord de l'Allemagne a été continué au 11 Août.

Ce qui suit est extrait d'un Papier du 6 Août. L'Empereur de Russie, le Roi de Prusse et le Prince de Suède, ont eu une entrevue. Durant leurs conférences ils ont reçu des détails Officiels de la grande Victoire en Espagne.

Le Comte d'ABERDEEN a été nommé pour aller d'abord en Autriche, et ensuite si la Mission en Autriche réussit, au Congrès à Prague.

Les Troupes Angloises allées à la Baltique doivent être en garnison à Stralsunde. Le Prince de Suède aura, dit-on, dans le cas d'un renouvellement des hostilités, 100,000 hommes sous son commandement.

Un article de GROSNO, le 29 Juin dit que le Baron Bennigsen, Commandant en Chef de l'armée de réserve des Russes étoit arrivé l'avant veille.

Le 7e des Dragons légers, les 16e, 76e, et 84e d'Infanterie sont assemblés et embarquent à Cork pour aller en Espagne. La flotte de Québec qui vient d'arriver a fait voile le 17 du mois dernier.

PORTSMOUTH, le 6 Août.—Arrivée, le Plover de 17 canons, Capitaine Campbell, du Fleuve St. Laurent; le Niobe est passé pour aller aux Indes avec les vaisseaux Marchands.

HARWICH, le 5 Août.—Nos différentes flottes de Transports sont arrivées à Stralunde.

DEAL, le 5 Août.—Arrivé hier au soir après la Poste le Niobe et le Cygne avec 10 Vaisseaux Marchands du Québec.

MARCHÉ DE BLE.—BLE ANGLAIS 90, 120, 130. FONDS CONSOLS. 3 pr. C. 56 à 57.

La Poste d'hier au soir n'a apporté aucune nouvelle importante du Haut Canada. L'extrait suivant contient en substance tout ce que l'on sait jusqu'à présent au sujet du rapport qui est en circulation depuis Dimanche dernier, concernant notre flotte sur le Lac Érié.

Extrait d'une lettre d'Amherstburg du 12 Septembre. Le 9 du courant le Commodore Barclay fit voile de ce port, il commandoit le navire neutre Deit de 18 canons pris du Fort, le Capitaine Bremer commandant le Queen Charlotte de 18 carronades, avec le Lady Prevost de 14 carronades, un Brig, un Sloop et une petite Cayenne, armés aussi bien que les circonstances pouvoient l'admettre, et il n'y avoit pas plus de 30 hommes capables dans toute la flotte.

La flotte de l'ennemi qui croisoit vis-à-vis ce poste plusieurs jours auparavant étoit de 3 gros brigs et 6 petits vaisseaux. L'action commença vers midi le 10 du courant, et dura jusqu'à trois heures et demie, auquel temps nous les vîmes tous, à notre grande mortification, aller vers le port Américain. Il n'est revenu aucun de nos vaisseaux pour apporter la terrible nouvelle.

Son Excellence le Gouverneur en Chef est arrivé de Kingston à Montréal Samedi dernier au soir. Il est parti depuis pour le côté du Sud du Fleuve St. Laurent, où un nombre considérable de Miliciens s'est assemblé en conséquence de l'approche de l'ennemi des frontières de cette Province.

Mardi au soir une partie du 103e Régiment et les Matelots demerement arrivés dans l'Indiana embarquèrent dans le Steam Boat et partirent dans la nuit pour Montréal.

HALIFAX, le 17 Sept.—Des papiers de Lisbonne jusqu'au 31 Juillet rapportent l'arrivée de Sout à Bayonne, et disent que tout alloit bien aux Quartiers Généraux du Lord Wellington, le 21 Juillet, et que Sout cherchoit à retourner en France par le côté de Catalogne, mais ils ne parlent pas d'un revers aussi soudain et aussi improbable.

On dit que la flotte de Toulon étoit saine et sauve dans le port, quoique se préparant à mettre en mer.

Les vaisseaux venant du Chesapeake amènent deux Bataillons de Royal Marines, et un détachement du 102e Régiment sous le commandement du Major Général Sir Sydney Beckwith.

On dit que le Brig de Sa Majesté Boxer a été pris par le Brig des Etats-Unis Enterprize après une action rude et sanglante. Le premier n'avoit guères plus de 40 hommes ayant eu deux chaloupes coupées quelques vaisseaux; on dit que le dernier avoit 120 hommes, et étoit de toutes manières supérieur au Boxer.

Il a été commencé une souscription à Londres sous le patronage de Son Altesse Royale le Duc de Kent, pour le soulagement des Habitans des Colonies de l'Amérique Septentrionale Britannique qui ont souffert par l'invasion de ces Colonies par les Américains. Le Comité pour conduire la souscription est composé du Duc de Northumberland, Lieut. Gouverneur Gore, Messrs. J. Inglis, J. Bamberger, J. L. Veinger, S. McGillivray, A. Beicher, W. Parker, A. Gillespie, W. Henderson, F. March, Chs. Iddie, E. Elton, I. S. Benson, H. Osborne, J. Daniel, G. Shelden, J. Goodall, Mr. l'Échevin Atkins et J. Usborne.

Il y a eu un coup de vent violent aux Bahamas, le 26 Juillet, qui a abattu près du tiers des maisons, &c. dans la Ville de Nassau, et a jeté à terre presque tous les vaisseaux qui étoient dans le Havre.

MOURU. Mardi le 23e jour du présent mois de Septembre, âgée de 73 ans, Dame SUZANNE REAUME, Veuve de feu l'Hon. Dupéron Baby. Cette Dame possédoit toutes les qualités requises pour faire regretter longtemps sa perte à ses parents et amis. La lecture de bons livres avoit fait de sa vie les moments qu'elle avoit pu dérober aux soins assidus qu'elle avoit donnés à l'éducation d'une famille nombreuse, qu'elle donnoit l'exemple des vertus les plus précieuses. Quoique stricte à observer ses devoirs religieux, elle étoit d'un commerce agréable et savoit faire aimer la vertu par la douceur d'une conversation intéressante qu'elle savoit égayer sans y mêler le fiel empoisonné de la médisance.

VENTES PAR ENCAN.

VENDEDI prochain le 1er Octobre, à une heure à la Chambre d'Encan de François Quirovet.

Le Sloop Mary, bien bâti et bon voilier, de 75 Tonneaux par sa feuille, récemment arrivé d'Halifax, tel qu'il est maintenant au Quai de Mr. Delamare. Après quoi sera vendu un assortiment général de Marchandises sèches consistant en Cotons et Lainages propres pour la saison.

10 Quarts de Cloux à plancher et à couvrir, 6 Paniers de Payance, 30 douz. de Vin de Port, 1 Quarts de Brosses, 11-2 tonneau d'Acier, 2 Tonneau de Fer, 5 Barrils de Tabac à chiquer, 10 Quarts de Tabac en feuilles, 35 Caisses de Citrons, 6 Quarts de Cassonade, et Pour le Compte des Assureurs et autres intéressés, 4 Caisses de Sucre, débarqués du Brig Friendship, John Hinkle, Maître, d'Halifax.

Sur le Quai et au Magasin de William Burns, Ecuyer, Rue St. Pierre, SAMEDI prochain le 2 Octobre à ONE heure précise.

ONZE Pipes et une en Ouillage de Vin de Port supérieur, 800 meules Françaises, 7 Tonnes de Rum des Isles sous le vent, 9 Boucauts et 5 Quarts de belle Cassonade, 7 Doz. de Melasse, 1 Pipe en ouillage de Vin de Port, 3 Caisses de véritable Savon de France, Quelques douz. d'Arrack de 20 ans, 1 tonneau de Cereles de Fer, 9 Quarts de Verrieres assorties, et quelques Paniers de Fayence, 7 Balles de Marchandises sèches récemment arrivées, 1 Boucaut de Souliers militaires, en lots.

Le tout sera positivement vendu sans réserve pour clore des consignations. JONES WHITE & MELVIN. Québec, le 28 Sept. 1813.

Sur le Quai de Mr. Louis Delamare, LUNDI prochain, le 4 Octobre, à UNE heure précise, par FRANCOIS QUIROUET, pour clore des consignations.

TROIS Pipes, } d'excellent vieux vin de Madère importé en 1810.
4 Barriques, }
5 Quarts, }
6 Pipes de vieux vin de Port d'une qualité supérieure.

Le tout doit être vendu positivement sans réserve pour clore des comptes, et mériter l'attention des connoisseurs. On en tirera des montres claires que l'on pourra goûter à la Chambre d'Encan le matin du jour de la vente. Québec, 30 Septembre, 1813.

LUNDI prochain le 4 Octobre, à une heure, sur le Quai de St. André.

CORDAGES assortis goudronnés et blanc, Cloux et Fiches, &c. &c. Après quoi—Un assortiment général de Marchandises sèches, consistant en Flanelles blanches, jaunes, rouges et bleues, Draps superfins et fins, Casimires, Indiennes, Schales, Couvertes et une variété d'autres articles. Québec, 30 Sept. 1813. Ls. DELAMARE.

MARDI prochain le 5 Octobre, à la Chambre d'Encan de THOMAS AYLWIN, à UNE heure.

UN assortiment général de Marchandises sèches, consistant en soies, florentines, rubans, dentelles, schales de soie, soie à coudre, souliers, gants, toiles, batteries, draps, flanelles, &c. &c.—Aussi, quelques poeles doubles et simples. Québec, 30e Septembre, 1813.

Province du Bas Canada, } DANS LE BANC DU ROI.
District de Québec, } AVERTISSEMENT.

ON fait à savoir à tous qu'il appartient en vertu de l'autorisation de la Cour du Banc du Roi, pour le District de Québec, émanée sur Requête de Charlotte Verrette, veuve en premiers noces de Jacques Paquet, assistée et autorisée de Charles Légaré son époux actuel, en sa qualité de Tutrice aux trois enfants issus de son dit premier mariage avec ledit Jacques Paquet, et qui sont encore mineurs, ladite autorisation en date du Vingt quatre Mai dernier, Il sera Lundi le Quatrième jour d'Octobre prochain, à neuf heures du matin, en la Cour du Banc du Roi, en la Salle d'Audience, Cour tenant, procédé à la première criée par licitation des Immeubles ci après désignés.

Que la seconde criée se fera Lundi le Ouzième jour dudit mois d'Octobre prochain, aux mêmes lieu et heure.

Et que Lundi le Dix-huitième jour dudit mois d'Octobre prochain, aux mêmes lieu et heure, en ladite Salle d'Audience, Il sera après une seule criée faite à la Porte de l'Eglise Paroissiale du lieu où est situé ledits Immeubles suivant l'ordre spécial de ladite Cour, procédé à la troisième et dernière criée, vente et adjudication par licitation desdits Immeubles au plus offrant et dernier enchérisseur, aux charges, clauses et conditions de l'enchère qui sera déposée au Greffe de ladite Cour avant ladite adjudication, et notamment à la charge par l'Adjudicataire de remplir toutes les charges, clauses et conditions de la Donation qui a été faite de la totalité dudit Immeuble par Michel Paquet audit Jacques Paquet père desdits mineurs par Acte passé devant Mtre Jean B. Panet le 11 Mars 1771, pour la part dont ledits enfants sont tenus envers ledit Michel Paquet leur ayeul comme héritiers dudit Jacques Paquet, et pour le prix et somme de Vingt-cinq Livres courant, auquel il est ordonné par ladite Cour que ledit Immeuble sera crié ou pour tel autre prix auquel ils pourroient être adjudgés.

Ceuz qui ont quelque prétention ou quelque droit d'héritage, douaire, servitude ou autres, sur ledits Immeubles, sont requis d'en faire leur déclaration au Greffe de ladite Cour avant l'adjudication.

Ensuu la tenue et description des lits Immeubles à vendre.

1. La juste moitié d'une terre de quatre arpens de front sur vingt arpens ou environ de profondeur, située au Village du Lac Saint Charles, dans le Fief Saint Ignace, Paroisse de Saint Ambroise, joignant d'un côté au Sud à Ignace Légaré ou ses représentans, et de l'autre côté au Nord à Pierre Martin dit Beauheu ou ses représentans, prenant par un bout au Sud-ouest à la Grande Ligne Seigneuriale; et par l'autre bout au nord est à la Rivière St. Charles sur laquelle terre est construite une maison de bois de pièces sur pièces de quarante pieds sur dix huit, une grange et une étable formant un seul corps de bâtiment de quatre-vingt dix pieds sur vingt-quatre, et un petit fournil en mauvais état, de quinze pieds sur douze, le tout tel qu'il est échue audit mineurs suivant le partage qui en a été dressé entre ladite Charlotte Verrette et ledits mineurs par devant Mtre R. Lelièvre et son Confrère Notaires, à Québec le 11 Mai 1813.

2. La juste moitié d'une terre ou bois debout, contenant six arpens de front sur vingt arpens ou environ de profondeur, située audit lieu du Fief St. Ignace, joignant d'un côté au Sud à Pierre Sansfaçon, et de l'autre côté au Nord à Jacques Bedard, prenant par un bout au Sud-ouest à ladite grande ligne et de l'autre bout au nord est aboutissant au Lac St. Charles, et tel que ladite moitié est échue audit mineurs suivant le Partage susdit.

Pour plus amples informations et connoître les conditions de la vente, voir l'enchère ou les enchères qui seront mises au Greffe, et s'adresser à l'Avocat soussigné.

Québec 28 Sept. 1813. A. CARON, Proc. poursuivant la vente.

MONTREAL, le 23 Septembre.—Un vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, savoir: L'Éminé de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes Civiles dans et pour le District de Montréal aforesaid, à la poursuite de Sir John Johnson, Esquire, Seigneurie de Argenteuil, dans ledit District de Montréal, contre les Terres et possessions de Joachim Berthelot, Charpentier, de la Cité de Montréal, dans ledit District, à moi adressé, j'ai mis et pris en exécution comme appartenant audit JOACHIM BERTHELET, les lots de Terre suivants, sis et situés dans la Seigneurie d'Argenteuil susdit, savoir: les Lots Numéros Six, Sept et Neuf sur le côté Nord de la Rivière Rouge, les Lots Numéros Dix huit, Dix-neuf et Vingt, dans l'établissement du milieu, et les Lots Numéros Six, Sept, Neuf, Dix, Onze et Douze, dans le côté Est de l'établissement de l'Est, dans la dite Seigneurie d'Argenteuil, chaque Lot contenant quatre vingt dix arpens en superficie. Or je donne avis par le présent que les dits Lots de terre seront vendus et adjudgés au plus haut enchérisseur à la Porte de l'Eglise de la Paroisse de SAINT BENOIT, dans le dit District, LUNDI, le TRENTE et UNIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de matin, auxquels temps et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDE. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Lots de Terre ci-dessus désignés, soit par hypothèque ou autre droit de servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Shérif à son Bureau dans la Cité de Montréal susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie desdits lots de Terre ou afin de charge ou servitude sur eux, ne sera reçue par le dit Shérif durant les quinze jours qui précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 23 Septembre, 1813.

GEORGE GLASGOW.

GEORGE TROIS par la Grace de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. A tous nos bien aimés Sujets, et à tous autres que ces présentes peuvent concerner, Salut. Vê que par notre Proclamation Royale, en date, au Chateau St. Louis dans notre Cité de Québec, dans notre dite Province du Bas Canada, du trente et unième jour de Mars, dans la présente année de notre Seigneur mil huit cent treize, nous avons jugé convenable, par et avec l'avis de notre Conseil Exécutif de notre dite Province du Bas Canada, d'ordonner, et nous avons ordonné par icelle, qu'un Embargo serait mis, depuis ce temps là, sur le Blé, la Fleur et la Farine de toutes espèces, sur l'Orge, le Seigle, l'Avoine, les Pois, les Patates, le Biscuit, le Lard salé et le Bœuf pour en empêcher la sortie d'aucun des Ports ou Places de notre dite Province du Bas Canada, à aucun Pays, Place, Royaume, Etats ou Territoire quelconque; et nous avons en outre strictement défendu par icelle la sortie et départ d'aucun Vaisseau ou Vaisseau, Navire ou Navires qui auroient à bord, aucun des articles susmentionnés, d'aucun Port ou Place susdits dans notre dite Province du Bas Canada à aucun d'iceux Pays, Places, Royaume, Etats ou Territoires si ce n'est tels Vaisseaux qui auroient à bord autant des articles ci-dessus mentionnés qui pourroient être nécessaires pour fournir seulement à telles Parties des Côtes de Labrador qui seroient alors employées comme Postes Commerçants ou pour des Pêches et qui ont été dernièrement réunies à notre Gouvernement de Terre Neuve, et aussi pour fournir de la même manière à nos Etablissements sur notre Ile d'Anticosti dans le Golfe St. Laurent.—Et nous avons ordonné de plus par notre dite Proclamation Royale que le dit Embargo continuât à être en force depuis le dit trente et unième jour de Mars dernier, jusqu'au dixième jour du présent mois de Septembre; Et vu qu'il est nécessaire et très expédient pour l'intérêt de notre Empire et pour la prospérité de nos bien aimés Sujets dans notre dite Province du Bas Canada, que le dit Embargo soit continué et demeure en force pour un espace plus considérable de temps que le susdit dixième jour de Septembre, nous avons conséquemment jugé convenable par et avec l'avis de notre Conseil Exécutif de notre dite Province du Bas Canada d'émaner la Présente notre Proclamation Royale et d'ordonner et nous ordonnons strictement par icelle que le dit Embargo soit continué et il est par les Présentes continué sur le Blé la Fleur et la Farine de toutes espèces, l'Orge le Seigle, l'Avoine les Pois, les Patates, le Biscuit, le Lard Salé et le Bœuf et nous prohibons et défendons strictement par les présentes la Sortie ou Départ d'aucun Vaisseau ou Vaisseau, qui auroient à bord aucun des articles susmentionnés, d'aucun Port ou Place susdits dans notre dite Province du Bas Canada, à aucun Pays, Place, Royaume Etats ou Territoires quelconque si ce n'est tels Vaisseaux qui auroient à bord autant des articles ci-dessus mentionnés qui pourroient être nécessaires pour fournir seulement nos dits Postes Commerçants ou Pêches sur les Côtes de Labrador, dans notre dit Gouvernement de Terre Neuve et nos Etablissements sur notre dite Ile d'Anticosti.—Et c'est notre volonté et plaisir, et nous ordonnons par les Présentes que le dit Embargo continue et demeure en force de la date des Présentes jusqu'au cinquième jour d'Octobre prochain; ce dont tous nos bien aimés Sujets, et tous autres y concernés, doivent prendre connaissance et s'y conformer en conséquence; et nous leur ordonnons et commandons strictement par la Teneur des Présentes et à tous et chacun nos Officiers et Ministres quelconque d'aider et assister en toutes choses et de tout leur pouvoir à la due Exécution de la Présente notre Proclamation Royale; En foi de quoi nous avons fait émaner ces Présentes nos Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Bas Canada. Présent notre Fidele et bien aimé Major Général GEORGE GLASGOW, Président de notre dite Province du Bas Canada et Administrateur du Gouvernement de notre dite Province.—A notre Chateau St. Louis, dans notre dite Cité de Québec, dans notre dite Province le huitième jour de Septembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent treize et dans la cinquante troisième année de Notre Règne.

Jno TAYLOR, Dép. Sec. G. G.

Traduit par Ordre de Son Honneur, Pu A. DE GASPE, S et F.

MONTREAL. EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de James Dunlop, Ecuyer, Marchand, de Montréal, contre les Terres et Possessions d'Austin Cuvillier, Thomas Aylwin et John Harkness, Marchands, maintenant ou ci-devant de Montréal, et ci-devant aux Sociétés, faisant commerce à Montréal, sous le nom de Cuvillier, Aylwin & Harkness, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant à AUSTIN CUVILLIER, un des dits Défendeurs. 1°. Un lot de terre ou emplacement situé sur la Rue Notre Dame, dans la Cité de Montréal, dans ledit District, contenant environ soixante-trois pieds de front, sur vingt-quatre pieds en profondeur, borné en front par la Rue Notre Dame, d'un côté par les Représentants de Jacques Roy, de l'autre côté et par derrière par les Sœurs de la Congrégation, avec un Magasin en pierres à trois étages dessus construit, et couvrant tout ledit Emplacement. 2°. Un lot de terre ou emplacement situé dans le Faubourg St. Laurent de Montréal susdit, dans le Fief Clos, contenant trente-six pieds de front, sur environ quatre-vingt dix pieds en profondeur, borné en front par la petite Rue Vitre, par derrière par Louis Partenais, d'un côté par Gabriel Leonard, et de l'autre côté par Pierre Foretier, Ecuyer, avec une maison et autres bâtiments dessus construits. 3°. Un lot de terre ou emplacement situé dans le Faubourg Saint Joseph de Montréal susdit, contenant quarante-quatre pieds et demi de front, sur cent quinze pieds et demi en profondeur, plus ou moins, borné en front par la Rue Saint Paul, par derrière par François et Joseph Picard, d'un côté par François Montreuil représentant les héritiers Trudelle, et de l'autre côté par un autre lot de terre appartenant au dit Austin Cuvillier, avec une maison de bois et une étable dessus construite. 4°. Un lot de terre ou emplacement situé dans ledit Faubourg Saint Joseph de Montréal susdit, contenant cinquante pieds de front, sur cent-quinze pieds en profondeur, plus ou moins, borné en front par la Rue Saint Paul, par derrière par le terrain appartenant au Séminaire de Montréal et par François Picard et Joseph Picard, d'un côté par Joseph Tessier, et de l'autre côté par un autre lot de terre appartenant audit Austin Cuvillier avec une Maison de bois et étable dessus construite. Or je donne avis par le présent que les lots de terre ou Emplacement et prémisses ci-dessus décrits, seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, à mon BUREAU, dans la Cité de MONTREAL susdite, LUNDI, le VINGT-QUATRIEME jour de JANVIER prochain, à 07 heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les lots de terre ou Emplacement et prémisses ci-dessus décrits, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie des dits lots de terre ou emplacements et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 10 Septembre, 1813.

MONTREAL. EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de Jean Baptiste Robillard dit Lambert, Cultivateur, de 1^{re} Paroisse de Sainte Elisabeth, dans le dit District, et Agathe Coucy, sa femme, contre les Terres et Possessions de Joseph Olivier, Marchand, du même lieu, et Rosalie Derozier, sa femme, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audits JOSEPH OLIVIER et ROSALIE DEROZIER sa femme. 1°. Un lot de terre ou emplacement situé dans la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, près de l'Eglise, contenant environ un demi arpent de front, sur deux arpents, plus ou moins, en profondeur, borné en front par le chemin de Roi, par derrière et d'un côté par Jean Baptiste Joly, et de l'autre côté par le terrain appartenant à l'Eglise, avec une maison, étable, grange, et autres bâtiments dessus construits. 2°. Un lot de terre ou emplacement situé dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant environ un demi arpent de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le terrain appartenant à l'Eglise, et la petite Rivière Bayonne, borné en front et d'un côté par le terrain appartenant à l'Eglise, et de l'autre côté par ledit Jean Baptiste Joly. 3°. Une terre de figure irrégulière, située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, sur le côté Nord de la Rivière Bayonne, contenant trois arpents de large en front, et un arpent et demi de large par derrière, sur la profondeur qui se trouvera, prenant de ladite Rivière et allant jusqu'à un fossé qui fait la ligne entre ladite terre et un arpent et demi de

terre vendu par ledit Demandeur à Gabriel Rontier, ladite terre bornée en front par ladite Rivière Bayonne, par derrière par ledit fossé, d'un côté par ledit Gabriel Rontier, et de l'autre côté par Joseph Durand, père, avec deux petites maisons, Grange, étables et autres bâtiments dessus construits. 4°. Une terre située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant trois arpents de front sur quarante arpents en profondeur, plus ou moins, bornée en front par le bout de la profondeur des terres de la Rivière Bayonne, sur le côté Sud-Ouest d'icelle, et couvrant en profondeur jusqu'à la Rivière La Choulette, d'un côté par les Représentants de Paul Demers dit Du-mais, et de l'autre côté par Jacques Subinville avec une petite grange dessus construite. Or je donne avis par le présent que lesdites Terres et Possessions et prémisses, seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, LUNDI, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées. FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terres et Possessions ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif à son Bureau, dans la Cité de Montréal suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou distraire le tout ou partie des dites Terres et Possessions, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 11 Septembre, 1813.

MONTREAL. EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de William Andrews, Gentilhomme, de la Cité de Montréal et Sarah Brewer, sa femme, Légataire universelle de feu Jacob Wurtele, Cabaretier de la dite Cité de Montréal, par son dit Mari William Andrews pour ce dûment autorisé, contre les terres et possessions de Frederick Faust, cultivateur, de la Paroisse de Lanoray, dans le dit District de Montréal, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant au dit FREDERICK FAUST, — 1°. Un lot de terre ou emplacement situé dans le Village et Paroisse de Berthier, dans le dit District, contenant environ un demi arpent de front sur un arpent en profondeur, plus ou moins, borné en front par la Rue William, par derrière et d'un côté par Augustus Wolff, et de l'autre côté par George W. Knowles avec une maison, hangard et étable dessus construits. — 2°. Un lot de terre ou emplacement situé dans la Paroisse de Lanoray susdite, près de l'Eglise, contenant environ un demi arpent de front sur deux arpents plus ou moins en profondeur, borné en front par le chemin de Roi, par derrière et d'un côté par Joseph Jolin dit Lajoie, et de l'autre côté par Louis Roudo, avec une maison et étable dessus construite. Or je donne avis par le présent que les lots de terre ou emplacement et prémisses ci-dessus décrits seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de la Paroisse de Berthier susdite, MARDI, le DIX-HUITIEME jour de JANVIER prochain, à une heure d'après midi, auxquels tems et lieu respectifs les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les lots de terre ou emplacements et prémisses ci-dessus décrits, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif à son Bureau dans la Cité de Montréal, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie de ladite terre ou lot de terre, ou afin de charge ou servitude sur icelle, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif le 18 Septembre, 1813.

MONTREAL. EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de Pierre Berthelot, Marchand, de la Cité de Montréal dans le dit District, contre les terres et possessions de la succession vacante de feu Amos Brownson, Junior, Vivant Marchand du même lieu, entre les mains de Joseph Desautels, Notaire Public, aussi du même lieu, comme Curateur de la dite Succession vacante, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution comme appartenant à la dite Succession vacante dudit AMOS BROWNSON, Junior, entre les mains du dit Joseph Desautels, comme Curateur comme susdit: Tout ce morceau de terre ou Emplacement situé sur la Rue Notre Dame, dans la Cité de Montréal susdite, contenant cinquante pieds de front, sur cent quatre-vingt pieds en profondeur, sans garantie de mesure précise, borné en front par la dite Rue Notre Dame, par derrière par le Glacis, (avec la réserve des Droits du Roi,) joignant d'un côté à Alexander Henry, Ecuyer, et de l'autre côté à Dominique Rousseau, aussi le Droit de murs mitoyens, ainsi qu'il appartient aux prémisses ci-dessus décrites, le tout ainsi que les dits prémisses s'étendent maintenant ou pourront s'étendre, avec tous les droits, membres et dépendances y appartenant. Et aussi les Lots de terre suivants situés et situés dans le Township de Buckingham dans le dit District savoir: le Lot Numéro Vingt cinq dans le premier rang. Le Lot Numéro Vingt-cinq dans le second rang. Les Lots Numéros Vingt-deux, Vingt-quatre et Vingt-cinq dans le troisième rang, et le Lot Numéro Vingt-trois dans le quatrième rang dudit Township de Buckingham. Or je donne avis par le présent que les dites Terres et Possessions seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à mon BUREAU dans la Cité de Montréal susdite, MARDI, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terres et Possessions ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie des dits lots de terre ou emplacements et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 10 Septembre, 1813.

MONTREAL. EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de Jean Baptiste Robillard dit Lambert, Cultivateur, de 1^{re} Paroisse de Sainte Elisabeth, dans le dit District, et Agathe Coucy, sa femme, contre les Terres et Possessions de Joseph Olivier, Marchand, du même lieu, et Rosalie Derozier, sa femme, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audits JOSEPH OLIVIER et ROSALIE DEROZIER sa femme. 1°. Un lot de terre ou emplacement situé dans la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, près de l'Eglise, contenant environ un demi arpent de front, sur deux arpents, plus ou moins, en profondeur, borné en front par le chemin de Roi, par derrière et d'un côté par Jean Baptiste Joly, et de l'autre côté par le terrain appartenant à l'Eglise, avec une maison, étable, grange, et autres bâtiments dessus construits. 2°. Un lot de terre ou emplacement situé dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant environ un demi arpent de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le terrain appartenant à l'Eglise, et la petite Rivière Bayonne, borné en front et d'un côté par le terrain appartenant à l'Eglise, et de l'autre côté par ledit Jean Baptiste Joly. 3°. Une terre de figure irrégulière, située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, sur le côté Nord de la Rivière Bayonne, contenant trois arpents de large en front, et un arpent et demi de large par derrière, sur la profondeur qui se trouvera, prenant de ladite Rivière et allant jusqu'à un fossé qui fait la ligne entre ladite terre et un arpent et demi de

terre vendu par ledit Demandeur à Gabriel Rontier, ladite terre bornée en front par ladite Rivière Bayonne, par derrière par ledit fossé, d'un côté par ledit Gabriel Rontier, et de l'autre côté par Joseph Durand, père, avec deux petites maisons, Grange, étables et autres bâtiments dessus construits. 4°. Une terre située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant trois arpents de front sur quarante arpents en profondeur, plus ou moins, bornée en front par le bout de la profondeur des terres de la Rivière Bayonne, sur le côté Sud-Ouest d'icelle, et couvrant en profondeur jusqu'à la Rivière La Choulette, d'un côté par les Représentants de Paul Demers dit Du-mais, et de l'autre côté par Jacques Subinville avec une petite grange dessus construite. Or je donne avis par le présent que lesdites Terres et Possessions et prémisses, seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, LUNDI, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les lots de terre ou emplacements et prémisses ci-dessus décrits, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie des dites lots de terre ou emplacements et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 10 Septembre, 1813.

MONTREAL. EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de David Ogden, Ecuyer, Procureur en Loi, de la Cité de Montréal, dans le dit District, contre les Terres et Possessions de James Goslin, Junior, Cultivateur, de Burtonville, dans la Seigneurie de Déleré dans ledit District, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audit James Goslin, une Terre ou Lot de terre située dans la Seigneurie de Déleré susdite, étant le lot Numéro trente-huit, dans la quatrième concession, contenant quatre arpents de front, sur vingt-huit arpents en profondeur, borné en front par les terres de la troisième concession, d'un côté par le lot numéro trente-sept, de l'autre côté par le lot numéro trente-neuf, et par derrière par les terres de la cinquième concession. Or je donne avis par le présent que ladite Terre ou lot de terre sera vendue et adjugée au plus haut enchérisseur à la Porte de l'Eglise de la Paroisse de SAINTE MARGUERITE DE BLAIRFINNIE dans le dit District, LUNDI, le VINGT-QUATRIEME jour de JANVIER prochain à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur la terre ou lot de terre ci-dessus désigné, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau dans la Cité de Montréal, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie de ladite terre ou lot de terre, ou afin de charge ou servitude sur icelle, ne sera reçue par le dit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif le 18 Septembre, 1813.

MONTREAL. EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de Pierre Berthelot, Marchand, de la Cité de Montréal dans le dit District, contre les terres et possessions de la succession vacante de feu Amos Brownson, Junior, Vivant Marchand du même lieu, entre les mains de Joseph Desautels, Notaire Public, aussi du même lieu, comme Curateur de la dite Succession vacante, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution comme appartenant à la dite Succession vacante dudit AMOS BROWNSON, Junior, entre les mains du dit Joseph Desautels, comme Curateur comme susdit: Tout ce morceau de terre ou Emplacement situé sur la Rue Notre Dame, dans la Cité de Montréal susdite, contenant cinquante pieds de front, sur cent quatre-vingt pieds en profondeur, sans garantie de mesure précise, borné en front par la dite Rue Notre Dame, par derrière par le Glacis, (avec la réserve des Droits du Roi,) joignant d'un côté à Alexander Henry, Ecuyer, et de l'autre côté à Dominique Rousseau, aussi le Droit de murs mitoyens, ainsi qu'il appartient aux prémisses ci-dessus décrites, le tout ainsi que les dits prémisses s'étendent maintenant ou pourront s'étendre, avec tous les droits, membres et dépendances y appartenant. Et aussi les Lots de terre suivants situés et situés dans le Township de Buckingham dans le dit District savoir: le Lot Numéro Vingt cinq dans le premier rang. Le Lot Numéro Vingt-cinq dans le second rang. Les Lots Numéros Vingt-deux, Vingt-quatre et Vingt-cinq dans le troisième rang, et le Lot Numéro Vingt-trois dans le quatrième rang dudit Township de Buckingham. Or je donne avis par le présent que les dites Terres et Possessions seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur, à mon BUREAU dans la Cité de Montréal susdite, MARDI, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les Terres et Possessions ci-dessus décrites, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie des dits lots de terre ou emplacements et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 10 Septembre, 1813.

MONTREAL. EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de Jean Baptiste Robillard dit Lambert, Cultivateur, de 1^{re} Paroisse de Sainte Elisabeth, dans le dit District, et Agathe Coucy, sa femme, contre les Terres et Possessions de Joseph Olivier, Marchand, du même lieu, et Rosalie Derozier, sa femme, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audits JOSEPH OLIVIER et ROSALIE DEROZIER sa femme. 1°. Un lot de terre ou emplacement situé dans la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, près de l'Eglise, contenant environ un demi arpent de front, sur deux arpents, plus ou moins, en profondeur, borné en front par le chemin de Roi, par derrière et d'un côté par Jean Baptiste Joly, et de l'autre côté par le terrain appartenant à l'Eglise, avec une maison, étable, grange, et autres bâtiments dessus construits. 2°. Un lot de terre ou emplacement situé dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant environ un demi arpent de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le terrain appartenant à l'Eglise, et la petite Rivière Bayonne, borné en front et d'un côté par le terrain appartenant à l'Eglise, et de l'autre côté par ledit Jean Baptiste Joly. 3°. Une terre de figure irrégulière, située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, sur le côté Nord de la Rivière Bayonne, contenant trois arpents de large en front, et un arpent et demi de large par derrière, sur la profondeur qui se trouvera, prenant de ladite Rivière et allant jusqu'à un fossé qui fait la ligne entre ladite terre et un arpent et demi de

terre vendu par ledit Demandeur à Gabriel Rontier, ladite terre bornée en front par ladite Rivière Bayonne, par derrière par ledit fossé, d'un côté par ledit Gabriel Rontier, et de l'autre côté par Joseph Durand, père, avec deux petites maisons, Grange, étables et autres bâtiments dessus construits. 4°. Une terre située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant trois arpents de front sur quarante arpents en profondeur, plus ou moins, bornée en front par le bout de la profondeur des terres de la Rivière Bayonne, sur le côté Sud-Ouest d'icelle, et couvrant en profondeur jusqu'à la Rivière La Choulette, d'un côté par les Représentants de Paul Demers dit Du-mais, et de l'autre côté par Jacques Subinville avec une petite grange dessus construite. Or je donne avis par le présent que lesdites Terres et Possessions et prémisses, seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, LUNDI, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les lots de terre ou emplacements et prémisses ci-dessus décrits, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie des dites lots de terre ou emplacements et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 10 Septembre, 1813.

MONTREAL. EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de Jean Baptiste Robillard dit Lambert, Cultivateur, de 1^{re} Paroisse de Sainte Elisabeth, dans le dit District, et Agathe Coucy, sa femme, contre les Terres et Possessions de Joseph Olivier, Marchand, du même lieu, et Rosalie Derozier, sa femme, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audits JOSEPH OLIVIER et ROSALIE DEROZIER sa femme. 1°. Un lot de terre ou emplacement situé dans la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, près de l'Eglise, contenant environ un demi arpent de front, sur deux arpents, plus ou moins, en profondeur, borné en front par le chemin de Roi, par derrière et d'un côté par Jean Baptiste Joly, et de l'autre côté par le terrain appartenant à l'Eglise, avec une maison, étable, grange, et autres bâtiments dessus construits. 2°. Un lot de terre ou emplacement situé dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant environ un demi arpent de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le terrain appartenant à l'Eglise, et la petite Rivière Bayonne, borné en front et d'un côté par le terrain appartenant à l'Eglise, et de l'autre côté par ledit Jean Baptiste Joly. 3°. Une terre de figure irrégulière, située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, sur le côté Nord de la Rivière Bayonne, contenant trois arpents de large en front, et un arpent et demi de large par derrière, sur la profondeur qui se trouvera, prenant de ladite Rivière et allant jusqu'à un fossé qui fait la ligne entre ladite terre et un arpent et demi de

terre vendu par ledit Demandeur à Gabriel Rontier, ladite terre bornée en front par ladite Rivière Bayonne, par derrière par ledit fossé, d'un côté par ledit Gabriel Rontier, et de l'autre côté par Joseph Durand, père, avec deux petites maisons, Grange, étables et autres bâtiments dessus construits. 4°. Une terre située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant trois arpents de front sur quarante arpents en profondeur, plus ou moins, bornée en front par le bout de la profondeur des terres de la Rivière Bayonne, sur le côté Sud-Ouest d'icelle, et couvrant en profondeur jusqu'à la Rivière La Choulette, d'un côté par les Représentants de Paul Demers dit Du-mais, et de l'autre côté par Jacques Subinville avec une petite grange dessus construite. Or je donne avis par le présent que lesdites Terres et Possessions et prémisses, seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, LUNDI, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les lots de terre ou emplacements et prémisses ci-dessus décrits, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie des dites lots de terre ou emplacements et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 10 Septembre, 1813.

MONTREAL. EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de Jean Baptiste Robillard dit Lambert, Cultivateur, de 1^{re} Paroisse de Sainte Elisabeth, dans le dit District, et Agathe Coucy, sa femme, contre les Terres et Possessions de Joseph Olivier, Marchand, du même lieu, et Rosalie Derozier, sa femme, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audits JOSEPH OLIVIER et ROSALIE DEROZIER sa femme. 1°. Un lot de terre ou emplacement situé dans la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, près de l'Eglise, contenant environ un demi arpent de front, sur deux arpents, plus ou moins, en profondeur, borné en front par le chemin de Roi, par derrière et d'un côté par Jean Baptiste Joly, et de l'autre côté par le terrain appartenant à l'Eglise, avec une maison, étable, grange, et autres bâtiments dessus construits. 2°. Un lot de terre ou emplacement situé dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant environ un demi arpent de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le terrain appartenant à l'Eglise, et la petite Rivière Bayonne, borné en front et d'un côté par le terrain appartenant à l'Eglise, et de l'autre côté par ledit Jean Baptiste Joly. 3°. Une terre de figure irrégulière, située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, sur le côté Nord de la Rivière Bayonne, contenant trois arpents de large en front, et un arpent et demi de large par derrière, sur la profondeur qui se trouvera, prenant de ladite Rivière et allant jusqu'à un fossé qui fait la ligne entre ladite terre et un arpent et demi de

terre vendu par ledit Demandeur à Gabriel Rontier, ladite terre bornée en front par ladite Rivière Bayonne, par derrière par ledit fossé, d'un côté par ledit Gabriel Rontier, et de l'autre côté par Joseph Durand, père, avec deux petites maisons, Grange, étables et autres bâtiments dessus construits. 4°. Une terre située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant trois arpents de front sur quarante arpents en profondeur, plus ou moins, bornée en front par le bout de la profondeur des terres de la Rivière Bayonne, sur le côté Sud-Ouest d'icelle, et couvrant en profondeur jusqu'à la Rivière La Choulette, d'un côté par les Représentants de Paul Demers dit Du-mais, et de l'autre côté par Jacques Subinville avec une petite grange dessus construite. Or je donne avis par le présent que lesdites Terres et Possessions et prémisses, seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, LUNDI, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les lots de terre ou emplacements et prémisses ci-dessus décrits, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie des dites lots de terre ou emplacements et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 10 Septembre, 1813.

MONTREAL. EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de Jean Baptiste Robillard dit Lambert, Cultivateur, de 1^{re} Paroisse de Sainte Elisabeth, dans le dit District, et Agathe Coucy, sa femme, contre les Terres et Possessions de Joseph Olivier, Marchand, du même lieu, et Rosalie Derozier, sa femme, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audits JOSEPH OLIVIER et ROSALIE DEROZIER sa femme. 1°. Un lot de terre ou emplacement situé dans la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, près de l'Eglise, contenant environ un demi arpent de front, sur deux arpents, plus ou moins, en profondeur, borné en front par le chemin de Roi, par derrière et d'un côté par Jean Baptiste Joly, et de l'autre côté par le terrain appartenant à l'Eglise, avec une maison, étable, grange, et autres bâtiments dessus construits. 2°. Un lot de terre ou emplacement situé dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant environ un demi arpent de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le terrain appartenant à l'Eglise, et la petite Rivière Bayonne, borné en front et d'un côté par le terrain appartenant à l'Eglise, et de l'autre côté par ledit Jean Baptiste Joly. 3°. Une terre de figure irrégulière, située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, sur le côté Nord de la Rivière Bayonne, contenant trois arpents de large en front, et un arpent et demi de large par derrière, sur la profondeur qui se trouvera, prenant de ladite Rivière et allant jusqu'à un fossé qui fait la ligne entre ladite terre et un arpent et demi de

terre vendu par ledit Demandeur à Gabriel Rontier, ladite terre bornée en front par ladite Rivière Bayonne, par derrière par ledit fossé, d'un côté par ledit Gabriel Rontier, et de l'autre côté par Joseph Durand, père, avec deux petites maisons, Grange, étables et autres bâtiments dessus construits. 4°. Une terre située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant trois arpents de front sur quarante arpents en profondeur, plus ou moins, bornée en front par le bout de la profondeur des terres de la Rivière Bayonne, sur le côté Sud-Ouest d'icelle, et couvrant en profondeur jusqu'à la Rivière La Choulette, d'un côté par les Représentants de Paul Demers dit Du-mais, et de l'autre côté par Jacques Subinville avec une petite grange dessus construite. Or je donne avis par le présent que lesdites Terres et Possessions et prémisses, seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, LUNDI, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les lots de terre ou emplacements et prémisses ci-dessus décrits, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis audit Shérif, à son Bureau susdit, suivant la Loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie des dites lots de terre ou emplacements et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles ne sera reçue par ledit Shérif, durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Shérif, le 10 Septembre, 1813.

MONTREAL. EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION, Savoir: Émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les Causes Civiles, dans et pour le District de Montréal susdit, à la poursuite de Jean Baptiste Robillard dit Lambert, Cultivateur, de 1^{re} Paroisse de Sainte Elisabeth, dans le dit District, et Agathe Coucy, sa femme, contre les Terres et Possessions de Joseph Olivier, Marchand, du même lieu, et Rosalie Derozier, sa femme, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant audits JOSEPH OLIVIER et ROSALIE DEROZIER sa femme. 1°. Un lot de terre ou emplacement situé dans la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, près de l'Eglise, contenant environ un demi arpent de front, sur deux arpents, plus ou moins, en profondeur, borné en front par le chemin de Roi, par derrière et d'un côté par Jean Baptiste Joly, et de l'autre côté par le terrain appartenant à l'Eglise, avec une maison, étable, grange, et autres bâtiments dessus construits. 2°. Un lot de terre ou emplacement situé dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant environ un demi arpent de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le terrain appartenant à l'Eglise, et la petite Rivière Bayonne, borné en front et d'un côté par le terrain appartenant à l'Eglise, et de l'autre côté par ledit Jean Baptiste Joly. 3°. Une terre de figure irrégulière, située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, sur le côté Nord de la Rivière Bayonne, contenant trois arpents de large en front, et un arpent et demi de large par derrière, sur la profondeur qui se trouvera, prenant de ladite Rivière et allant jusqu'à un fossé qui fait la ligne entre ladite terre et un arpent et demi de

terre vendu par ledit Demandeur à Gabriel Rontier, ladite terre bornée en front par ladite Rivière Bayonne, par derrière par ledit fossé, d'un côté par ledit Gabriel Rontier, et de l'autre côté par Joseph Durand, père, avec deux petites maisons, Grange, étables et autres bâtiments dessus construits. 4°. Une terre située dans ladite Paroisse de Sainte Elisabeth, contenant trois arpents de front sur quarante arpents en profondeur, plus ou moins, bornée en front par le bout de la profondeur des terres de la Rivière Bayonne, sur le côté Sud-Ouest d'icelle, et couvrant en profondeur jusqu'à la Rivière La Choulette, d'un côté par les Représentants de Paul Demers dit Du-mais, et de l'autre côté par Jacques Subinville avec une petite grange dessus construite. Or je donne avis par le présent que lesdites Terres et Possessions et prémisses, seront vendues et adjugées au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de la Paroisse de Sainte Elisabeth susdite, LUNDI, le DIX-SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin, auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées.

FREDK. W. ERMATINGER, Shérif.

<